

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

numéro
BC_260312_12

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	8
exprimés	8
vote	
pour	8
contre	0
abstention	0

Présents :

Claire VAN DER HORST, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Fadilha BENAMMAR KOLY, Frédéric ROIG, Jean-Luc REQUI, Daniel VALETTE.

Absents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Bernard GOUJON, Jean-Marc SAUVIER, David BOSC, Valérie ROUVEIROL, Bernard JAHNICH.

OBJET :	Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie et de la région Occitanie dans le cadre de l'acquisition de cinq plâtres de Paul Dardé
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020 relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU le procès-verbal des séances de la commission scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) du 12 et du 13 novembre 2025,

VU la délibération n° CC_260219_10 du Conseil communautaire du 19 février 2026 approuvant l'acquisition de cinq (5) plâtres de l'artiste Paul Dardé (1888-1963), éléments de la Cheminée monumentale datant de 1925 (plâtre, H. env. 1M x L. env. 40 cm x P. env. 25 cm), pour un montant de dix-mille euros Toutes Taxes Comprises (10 000€ TTC),

VU la délibération n° CC_260219_9 du Conseil communautaire du 19 février 2026 approuvant l'acquisition de quatre (4) dessins de l'artiste Paul Dardé (1888-1963), (4 dessins et archives, XXe siècle, encre de Chine) pour un montant de quatre-cent-cinquante euros Toutes Taxes Comprises (450€ TTC),

CONSIDÉRANT que l'artiste Paul Dardé est représenté au musée de Lodève dans le parcours permanent Mémoire de pierre,

CONSIDÉRANT qu'une mission première d'un Musée de France est, au-delà de la sauvegarde, de l'étude, de la transmission et de la valorisation de ses collections, de mettre en œuvre une politique d'acquisition destinée à enrichir les collections,

CONSIDÉRANT que le coût de ces acquisitions est estimé à dix-mille-quatre-cent-cinquante euros Toutes Taxes Comprises (10 450 € TTC),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention d'un montant de six-mille euros (6 000 €) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie au titre du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et d'un montant de deux-mille euros (2 000 €) à la Région Occitanie pour les acquisitions des œuvres de Paul Dardé, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- DRAC Occitanie – FRAM : 6 000 euros
- Demande à la région : 2 000 euros
- Autofinancement : 2 450 euros

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : IMPUTE la recette correspondante au budget principal,

ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260312-lmc124218-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/03/26
Date de publication : 18/03/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le douze mars deux mille vingt-six
Le Président,
Jean-Luc REQUI